

LE DIPLÔME - LE MÉTIER

➤ Le métier d'éducateur sportif consiste dans l'activité tennis de table, à animer, initier, perfectionner et préparer au premier niveau de compétition. Il est caractérisé par la relation de l'individu avec différents publics. L'éducateur sportif de tennis de table s'adresse à des enfants, des adultes, et des personnes du troisième âge pratiquant l'activité ou désirant la découvrir. Cette relation diversifiée implique une bonne capacité à communiquer, une connaissance des différents publics quant à leurs caractéristiques, leurs attentes et motivations. Il s'appuie sur des compétences générales, techniques et organisationnelles pour préserver l'intégrité physique et morale des pratiquants et leur permettre de progresser dans le tennis de table.

L'article L.212-9 du Code du Sport prévoit que nul ne peut exercer les fonctions d'éducateur sportif, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour certains délits.

IL A POUR MISSION

- encadrer et conduire des actions d'animation et d'enseignement en tennis de table auprès de tout type de public;
- encadrer et conduire des cycles d'animation, d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition fédérale ;
- participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités en tennis de table ;
- participer aux actions de communication et de promotion de la structure employeur ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratique ;
- concevoir et mettre en œuvre un projet sportif et pédagogique dans les structures identifiées ;
- concevoir et mettre en œuvre un projet d'entraînement pour un premier niveau de compétition fédérale.

EMPLOYEURS POTENTIELS

- L'éducateur sportif de tennis de table peut exercer son activité :
- en tant que salarié : dans des structures privées relevant du secteur associatif ou marchand ;
 - En tant que salarié d'organisme de vacances ;
 - en tant que salarié en milieu scolaire ou dans des structures d'animation périscolaire
 - en tant qu'agent de la fonction publique territoriale ou d'État ;
 - en tant que libéral.

LA FORMATION

POUR ENTRER EN FORMATION

- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique et l'encadrement du tennis de table datant de moins d'un an à l'entrée en formation
- Être capable de satisfaire au test technique

CONTENU DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

- Test technique : Épreuve de démonstration
- Test n° 1 : Épreuve écrite (1h30)
- Test n° 2 : Entretien oral (à partir du curriculum vitae)

UNITES CAPITALISABLES (4 U.C) ET CONTENU DE LA FORMATION

2 UC TRANSVERSALES

U.C 1	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	U.C 2	Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
-------	--	-------	---

2 UC DE LA MENTION Tennis de table

U.C 3	Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage	U.C 4	Mobiliser les techniques du tennis de table pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage
-------	--	-------	--

Le programme détaillé des sessions de formation est transmis sur demande.

Les méthodes utilisées répondent aux exigences du métier visé :

apports théoriques, pratiques pédagogiques, analyse d'expérience et accompagnement individualisé.

Construite selon le principe de l'alternance, la formation alterne les périodes en centre de formation et les périodes en entreprise.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription au plus tard le	Épreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Durée totale	Effectif
05/11/2021	6 et 7 décembre 2021	8 et 9 décembre 2021	17 janvier 2022	19 mai 2023	1140 H 636 H Centre/504 H Entreprise	8 à 18

COÛT DE LA FORMATION - FRAIS PÉDAGOGIQUES

Frais d'inscription : 35 € (non remboursables)

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires

Sans prise en charge par un O.P.C.O : 8,50 €/H, soit : 5 406,00 €

Avec prise en charge par un O.P.C.O (Salariés/auto-entrepreneurs) : de 12€/H à 15 €/H selon contrat

Via le CFA : Apprentissage (gratuité de la formation)

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est à retirer au CREPS ou à télécharger sur le site www.creps-aquitaine.fr

➤ Futurs apprentis, pré-inscription obligatoire auprès du CFA : 05 49 36 06 59 ou 06 89 21 19 53 ou par courriel lucille.richard@creps-poitiers.sports.gouv.fr

Coordonnateur de la formation	Marie DEL PUPPO	07 64 50 49 30	marie.del-puppo@creps-bordeaux.fr
Assistante de formation	Aline VATTIER-PETRO	05 56 84 48 10	aline.vattier-petro@creps-bordeaux.fr



Protection des données personnelles

Formation professionnelle

Le CREPS de Bordeaux procède à un traitement de vos données personnelles pour encadrer votre participation aux épreuves de sélection, votre inscription et permettre le suivi de votre dossier pendant votre formation, sur le fondement de l'exercice d'une mission d'intérêt public prévu par l'article 6 e/ du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Les cahiers de présence sont conservés 5 ans à compter de la fin de la formation, 10 ans si un ou des stagiaires bénéficient d'un financement par le Fonds Social Européen. Ces données peuvent être communiquées aux destinataires suivants :

- La Délégation Régionale Académique à la jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) ;
- les organismes finançant votre formation ;
- les structures vous accueillant en stage ;
- d'autres CREPS en cas de formation sur plusieurs sites ;

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que de rédiger des directives post-mortem générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication sur vos données personnelles.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données par courriel : dpd@creps-bordeaux.fr en précisant votre demande accompagnée d'un justificatif de votre identité.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la Loi informatique et libertés susvisés.

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>